



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1994/5
8 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Session extraordinaire
11-15 avril 1994
Points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire*

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE
DES STATISTIQUES

APPLICATION DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE DE 1993 (SCN 1993)

Équipe spéciale interinstitutions de la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à la Commission de statistique le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions de la comptabilité nationale (Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale). Présenté en annexe, ce rapport fait suite à la demande formulée par le Groupe de travail sur les programmes internationaux et la coordination à sa seizième session, tenue à Genève du 13 au 16 septembre 1993 (E/CN.3/1994/2, par. 11).

* E/CN.3/1994/1.

Annexe

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERINSTITUTIONS DE LA
COMPTABILITÉ NATIONALE/GROUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS
SUR LA COMPTABILITÉ NATIONALE

RÉSUMÉ

Le présent rapport définit le futur rôle du Groupe de travail intersecrétariats de la comptabilité nationale en tant qu'Équipe spéciale interinstitutions de la comptabilité nationale chargée de coordonner l'application du Système de comptabilité nationale de 1993. Il traite de la coordination des programmes de travail dans les domaines suivants : coopération technique et formation (par. 12 à 17), poursuite de l'élaboration de manuels, de guides de compilation et d'études spéciales (par. 18 à 20), organisation et réalisation des futurs travaux conceptuels, y compris les questions appelant une étude plus approfondie (par. 21 à 28), et mise au point d'un nouveau questionnaire sur le SCN, qui tienne compte des divers besoins en matière de données de toutes les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats (par. 29 et 30). On y trouvera également des précisions sur les travaux à entreprendre sur ces grands thèmes par les membres du Groupe de travail intersecrétariats, à savoir l'Office de statistique des Communautés européennes, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et les commissions régionales, et la Banque mondiale (voir appendice).

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	4
I. PUBLICATION DU SCN DE 1993	2	4
II. RÔLE DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS SUR LA COMPTABILITÉ NATIONALE EN TANT QU'ÉQUIPE SPÉCIALE DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE	3 - 11	4
III. COORDINATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DU SCN DE 1993	12 - 30	7
A. Coopération et assistance technique et formation	12 - 17	7
B. Poursuite de l'élaboration de manuels, de guides de compilation et d'études spéciales	18 - 20	8
C. Programme de recherches	21 - 28	10
1. Coût des services d'intermédiation financière mesuré indirectement	23	10
2. Comptabilité de l'environnement	24	10
3. Subventions aux consommateurs	25	11
4. Distinction entre activités formelles et informelles	26	11
5. Classifications	27 - 28	11
D. Conception et réalisation d'un questionnaire sur la comptabilité nationale	29 - 30	12
IV. QUESTIONS À DÉBATTRE	31	12
<u>Appendice</u> . STRATÉGIES DES ORGANISATIONS MEMBRES DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERINSTITUTIONS DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE/GROUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS SUR LA COMPTABILITÉ NATIONALE CONCERNANT L'APPLICATION DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE DE 1993		14

INTRODUCTION

1. Le présent document fait suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa vingt-septième session et renouvelée par son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa seizième session, selon laquelle le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale devrait présenter à la Commission, à sa session extraordinaire de 1994, un rapport sur les stratégies relatives à l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993), y compris les études à entreprendre qui y sont définies : besoins futurs en matière de données, déterminés sur la base du nouveau questionnaire du SCN, et information fournie par les régions pour l'application du SCN. La Commission ayant également demandé à l'Équipe spéciale interinstitutions de la comptabilité nationale de lui présenter un rapport, il a été décidé de regrouper les deux rapports.

I. PUBLICATION DU SCN DE 1993

2. La version définitive révisée du texte anglais du SCN de 1993 – tenant compte des modifications recommandées par le Groupe de travail intersecrétariats et approuvées par la Commission de statistique à sa vingt-septième session – a été présentée au Secrétariat de l'ONU en vue de sa publication en juillet 1993, et des exemplaires de ce texte ont été imprimés en vue de leur distribution par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats à la fin du mois de janvier 1994¹. La révision finale des autres versions linguistiques a été confiée aux organismes suivants : pour l'arabe, au Secrétariat de l'ONU, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); pour le chinois, au Secrétariat de l'ONU; pour l'espagnol, à l'Instituto Nacional de Estadística (INE), organisme public espagnol, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); pour le français, à l'Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), en collaboration avec l'Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE), organisme public français; pour le russe, au Fonds monétaire international (FMI). Le FMI remettra le document d'exécution du texte russe au Secrétariat de l'ONU avant la fin de 1994. Les textes définitifs en arabe, chinois, français et espagnol ne devraient pas être prêts avant la mi-1994. À partir de ces dates, il faudra six à neuf mois au Secrétariat de l'ONU pour mener à bonne fin la publication des documents.

II. RÔLE DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS SUR LA COMPTABILITÉ NATIONALE EN TANT QU'ÉQUIPE SPÉCIALE DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

3. L'élaboration du cadre conceptuel du SCN de 1993, qui a été réalisé au cours des 10 dernières années grâce à un programme de coopération internationale, constitue une réussite exceptionnelle. Les modalités de coopération convenues pour les travaux passés ont été pleinement mises à l'épreuve et offrent une bonne base pour la coopération et la coordination futures. Le principe du partage des charges continuera à régir toutes les activités du Groupe de travail intersecrétariats, et toutes les organisations qui en sont membres sont résolues à assurer la continuité au moment où les travaux mondiaux sur la comptabilité nationale entrent dans une nouvelle phase où la mise en application et le perfectionnement du cadre conceptuel seront prépondérants.

4. Le Groupe de travail intersecrétariats a fixé un certain nombre de règles qui faciliteront son travail. Il se propose de tenir deux réunions techniques par an. Entre ses réunions, une des organisations membres lui tiendra lieu de secrétariat et jouera le rôle de centre de liaison. En cette qualité, elle sera chargée d'organiser la réunion suivante, elle centralisera toutes les communications, et elle assurera le suivi des questions à l'étude.

5. Le Groupe de travail intersecrétariats s'efforcera activement d'obtenir des organismes et offices nationaux de statistique qu'ils collaborent avec lui et contribuent à ses travaux, notamment quant au perfectionnement du SCN de 1993. Par exemple, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) seront invités à participer, respectivement, aux travaux sur la distinction entre secteurs structuré et non structuré, à l'élaboration de comptes du secteur agricole, au développement des comptes satellites du tourisme et à celui des comptes de la comptabilité de l'environnement. En outre, le Groupe de travail intersecrétariats s'efforcera le cas échéant d'obtenir la participation des organisations non gouvernementales, par exemple le World Resources Institute. On s'attachera aussi à demander aux offices de statistique des pays avancés en ce domaine de contribuer à l'élaboration de manuels et outils de formation particuliers, ainsi qu'à la mise en oeuvre du SCN de 1993 et à son élaboration.

6. Étant donné que les membres du Groupe de travail intersecrétariats et d'autres organes compétents sont spécialisés et versés dans des domaines différents, on constituera des sous-groupes pour s'occuper de ces différents aspects. Cette spécialisation ne s'appliquera pas seulement aux organisations internationales, mais aussi aux commissions régionales, qui pourront choisir d'axer leurs travaux sur tel ou tel domaine. Les membres du Groupe de travail intersecrétariats n'assisteront pas nécessairement tous aux réunions techniques des sous-groupes, qui ne seront pas des réunions officielles du Groupe de travail intersecrétariats.

7. Dans nombre de pays, surtout les moins avancés sur le plan de la statistique, et les pays en transition, l'application rapide du SCN de 1993 pose des problèmes particuliers. Elle ne sera complète que si l'on dispose des données de base et des ressources voulues en personnel qualifié. De par sa structure, le SCN de 1993, qui a été conçu en vue d'une approche souple, progressive et modulaire du développement de ses éléments les mieux adaptés aux besoins d'un pays en matière d'analyse et de politiques, devrait pouvoir s'appliquer par étapes et/ou se prêter à l'adoption d'autres modalités d'application.

8. Il est certain, cependant, que pour assurer l'efficacité du système on devra prendre un certain nombre de mesures, aux niveaux mondial et régional, visant principalement la formation des spécialistes de la comptabilité nationale – au moyen de programmes comprenant assistance technique, formation et mise à disposition de manuels destinés à expliquer le cadre conceptuel du système et à donner des indications pratiques pour la compilation des données. Le Groupe de travail intersecrétariats se rend compte qu'il est indispensable que la documentation soit disponible rapidement dans toutes les langues principales; il

s'efforcera donc de faire en sorte que les éléments nécessaires soient prêts en temps voulu.

9. Compte tenu des ressources limitées, il faut absolument que toutes les activités liées à l'application du SCN de 1993 soient coordonnées le mieux possible, en réduisant les chevauchements au minimum. C'est pourquoi le Groupe de travail intersecrétariats mettra au point des programmes de travail coordonnés et des séminaires de formation communs ou coordonnés, et organisera au mieux le partage de l'information et les activités permanentes de coopération technique. Il propose notamment de créer un bulletin d'informations sur le SCN, qui présenterait des renseignements sur l'actualité, l'expérience acquise dans l'application du système, le calendrier des séminaires et ateliers de formation et les logiciels et outils de formation disponibles. Ce bulletin pourrait également être un bon moyen de diffuser des renseignements synthétiques et actuels sur les études effectuées en vue du perfectionnement ultérieur du SCN. Les commissions régionales participeraient à l'entreprise en assurant la traduction du bulletin dans les principales langues propres à leur région.

10. L'application du SCN fera intervenir d'autres dispositions que les organisations participantes élaboreront ensemble. Par exemple, les experts de l'une pourraient aider les autres dans leurs activités de formation et de mise en oeuvre, notamment en ce qui concerne l'établissement de la documentation pédagogique et la participation à des cours de formation ou à des programmes de coopération technique dans tel ou tel pays. La coordination pourra également gagner à ce que les supports pédagogiques mis au point par chaque organisation soient largement diffusés et fassent l'objet d'échanges avec les autres organisations intéressées, y compris des établissements de formation à la statistique, de manière que la formation dispensée par différents donateurs multilatéraux ou bilatéraux soit conforme à la nouvelle orientation du SCN de 1993.

11. À elles seules les mesures décrites ci-dessus ne suffiront pas à l'application rapide et intégrale du SCN de 1993. Ce sont les mesures prises à l'échelon national qui, en fin de compte, seront déterminantes. À cet égard, l'amélioration des données de base quant à leur portée et à leur disponibilité revêt une importance critique. Les offices nationaux de statistique devront établir des plans à moyen terme afin de renforcer leurs capacités générales en matière de statistique, pour pouvoir recueillir l'information nécessaire à la compilation de la comptabilité nationale. Ce faisant, il faudra absolument tenir compte des besoins des utilisateurs et accorder clairement la priorité aux éléments les plus importants du SCN, compte tenu de la situation du pays. Dans certains cas, il se peut que l'élaboration d'un programme d'action et l'établissement des priorités ne puissent se faire qu'avec une aide extérieure fournie par des organismes financés par des donateurs multilatéraux ou bilatéraux.

III. COORDINATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DU SCN DE 1993

A. Coopération et assistance techniques et formation

12. Les activités de coopération et d'assistance techniques consistent à aider directement les pays à compiler leur comptabilité nationale et à former leurs propres spécialistes de la comptabilité nationale et des formateurs, aux niveaux national, régional et international. Le Groupe de travail intersecrétariats coordonnera l'assistance de toutes origines, tandis que ses organisations membres assureront des services d'assistance et de formation directes dans le cadre de leurs propres programmes de travail. Un des principaux objectifs du Groupe de travail intersecrétariats sera de favoriser l'utilisation optimale de la quantité limitée de ressources disponibles pour les travaux de ce type et d'éviter le gaspillage des énergies. Un programme détaillé des activités de coopération et d'assistance des membres du Groupe de travail intersecrétariats sera établi, et les autres organisations, organismes et pays donateurs seront engagés à coordonner leurs activités et à en rendre compte. Cette coordination entre organismes et pays donateurs à l'échelon national sera encore renforcée par la création de mécanismes destinés à maximiser les échanges d'informations sur les activités des organisations et des pays participants.

13. Le but des activités de coopération et d'assistance techniques relatives à l'application du SCN de 1993 est avant tout de faire comprendre le nouveau système et d'aider les pays à compiler les données élémentaires et intermédiaires nécessaires. Aussi la formation de spécialistes de la comptabilité nationale conditionne-t-elle la rapidité et l'efficacité de l'application du SCN de 1993. Elle ne doit pas être destinée uniquement aux spécialistes des différents pays : les activités de formation doivent aussi comprendre le recyclage des spécialistes qui travaillent dans des organisations régionales ou internationales et qui risquent de n'avoir qu'une connaissance partielle du système et de ses principes directeurs.

14. Les activités de formation comprendront l'élaboration de supports pédagogiques, de cours et de livres, de modèles comptables et de logiciels spécifiques. Il conviendra de s'attacher particulièrement à réaliser des outils polyvalents – par exemple des vidéocassettes, qui peuvent en outre permettre des économies de personnel de cours de formation. La formation prendra généralement la forme de cours, d'ateliers ou de séminaires organisés à l'échelon national, régional ou international et présentant soit une étude générale du système, soit l'examen de points particuliers.

15. Dans la plupart des pays, le plus grand obstacle à l'application du SCN de 1993 sera le manque de statistiques de base indispensables. Aussi les projets de coopération technique en la matière devraient-ils se concentrer en grande partie sur la production de données de base. Cette activité devrait aller de pair avec des programmes visant à développer ou à réorienter les systèmes de statistique nationaux et à les adapter aux besoins particuliers du pays en matière d'analyse et de politiques. Il faut être conscient du fait que dans la pratique la mise en place d'un système de comptabilité nationale et l'élaboration d'autres éléments du système de statistique ont de multiples incidences réciproques, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Il faudrait

donc pousser à l'harmonisation des systèmes nationaux de statistique macro-économique, vue comme un moyen d'améliorer directement la tenue de la comptabilité nationale. Pour les pays qui ont appliqué au moins en partie le système de comptabilité nationale de 1968, il convient de mettre l'accent sur la manière de passer d'un SCN à l'autre.

16. S'il est vrai que les projets relatifs à la comptabilité nationale doivent être adaptés en fonction de la situation et des besoins de chaque pays, les différentes manières d'aborder la coopération technique en la matière présentent un certain nombre de points communs, dont quelques-uns sont énoncés ci-après. Avant de lancer un projet dans le domaine de la comptabilité nationale, ou bien au cours des phases initiales du projet, il convient :

a) De définir les besoins du pays en matière d'analyse et de politiques, notamment en l'aidant, le cas échéant, à interpréter les données de comptabilité nationale et en l'encourageant à utiliser ces données pour différents types d'analyse;

b) De définir les principes généraux de la compilation de la comptabilité nationale en déterminant quelles sont les notions et les classifications à appliquer, ainsi que les méthodes de compilation. Afin de donner aux spécialistes de la comptabilité nationale une connaissance détaillée de ces principes, on peut procéder à une compilation expérimentale en utilisant des données provisoires - ce qui peut en même temps servir d'outil de formation;

c) D'évaluer le système de statistique du pays tel qu'il existe, et de déterminer dans quelle mesure il répond aux besoins, compte tenu des principes généraux et de la méthode de compilation choisis; d'identifier les domaines où il faut améliorer le système; d'établir un plan pour la mise au point d'autres éléments connexes du système de statistique du pays. À cet effet, on pourra se servir des résultats de la compilation expérimentale et de toute expérience acquise au cours de sa réalisation;

d) De mettre en place un plan de travail pour appliquer progressivement les principes généraux, ainsi qu'un autre plan pour définir un cycle de compilation, en tenant compte du stade de développement de la comptabilité nationale du pays et des données dont on peut escompter qu'elles deviendront progressivement disponibles grâce au développement d'autres branches du système de statistique.

17. Les projets d'assistance aux pays en matière de comptabilité nationale devraient être consacrés en priorité aux pays les moins avancés sur le plan de la statistique et aux pays en transition. Dans les deux cas, les programmes d'assistance technique devraient avoir pour objectif de mettre au point un système de statistique moderne et efficace qui soit propice au développement de la comptabilité nationale.

B. Poursuite de l'élaboration de manuels, de guides de compilation et d'études spéciales

18. Dans le cadre de son travail sur les manuels, les guides de compilation et autres publications sur l'aménagement du SCN dans des domaines spécialisés, le

Groupe de travail intersecrétariats peut être appelé à rédiger des directives relatives à l'utilisation pratique du SCN. L'élaboration de ces manuels l'amène donc à répartir les tâches entre ses différents membres, selon les compétences particulières de chacun d'entre eux. D'autres organisations, de même que des entités nationales, peuvent être appelées à participer à ces activités sous l'égide d'un des membres du Groupe de travail. Le processus d'élaboration entraîne de fréquents échanges sur les détails techniques entre les organisations et autres entités participantes, et des projets seront diffusés pour observations. Une fois que la responsabilité d'un manuel a été confiée à une organisation, celle-ci en coordonne les travaux, sollicite les observations des autres organisations qu'elle incorpore éventuellement à l'ouvrage, et veille à faire tout le nécessaire jusqu'à la publication finale.

19. Il est clairement indiqué sur les manuels, les guides de compilation et les études spéciales que ce sont des publications auxiliaires du SCN de 1993. Ces ouvrages précisent généralement le cadre conceptuel présenté dans le Système de 1993. Il peut s'agir soit d'une définition plus approfondie de tel ou tel concept, soit de directives sur la manière d'évaluer un concept déterminé et les sources statistiques fondamentales utilisées à cette fin, soit encore d'une combinaison de ces différents éléments.

20. Un certain nombre de manuels et guides de compilation récemment achevés sont sur le point d'être publiés; pour d'autres, les organisations responsables n'en sont qu'aux premiers stades d'élaboration. Le FMI a publié en 1993² une version révisée du Manuel de la balance des paiements, et prévoit de publier en 1994 un guide de compilation et un manuel pratique de la balance des paiements. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a publié en 1993³ un manuel des comptes intégrés de l'économie et de l'environnement, et devrait publier prochainement un projet de manuel d'application du SCN de 1993 dans les pays en transition, qui sera examiné lors d'une réunion conjointe ONU/OCDE, organisée à l'intention de ces pays en septembre 1994. Le FMI élabore un manuel des statistiques monétaires et financières, dont un avant-projet a été diffusé pour observations en 1993; le projet devrait être achevé avant la fin de 1994. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU devrait publier avant juillet 1994 un rapport technique sur la compilation des comptes nationaux, où seront présentés divers aspects d'une méthode de compilation élaborée à la Division, avec un aperçu des expériences d'intégration de cette méthode dans les pratiques de certains pays. En outre, la Division a bien avancé l'élaboration d'un autre manuel portant sur les tableaux entrées-sorties et qui devrait lui aussi être achevé en 1994. Le FMI va entamer la révision de son Manuel des statistiques des finances publiques. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU commence à mettre au point un manuel sur le secteur des ménages et la comptabilité des ressources humaines, et un autre sur la mise en parallèle des normes de la comptabilité d'entreprise et des normes de la comptabilité nationale; ces deux ouvrages devraient paraître en 1995. Le schéma d'un manuel sur l'application du SCN dans les pays à taux d'inflation élevé est encore en cours d'examen. La Banque mondiale a entamé les préparatifs d'un manuel sur les matrices de comptabilité sociale, qui fera l'objet d'une collaboration étroite avec le Bureau central de statistique du Gouvernement néerlandais. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU s'emploiera par ailleurs, en coopération avec la Banque mondiale, à élaborer des matrices de comptabilité sociale afin de développer davantage les possibilités analytiques qu'offre le SCN de 1993.

C. Programme de recherches

21. Il importe que le Groupe de travail intersecrétariats participe activement à l'actualisation suivie des normes internationales applicables à la comptabilité nationale et aux statistiques connexes, afin de préserver l'harmonisation des normes statistiques internationales à laquelle on est parvenu avec le SCN de 1993. Il importe également que le Groupe de travail intersecrétariats s'occupe des problèmes précis que soulèvent l'interprétation et l'application des concepts et des classifications du SCN de 1993. La Commission de statistique a approuvé l'intention de poursuivre les recherches sur les points non résolus identifiés par le Groupe de travail intersecrétariats, ainsi que les travaux sur des aspects que l'on pourrait incorporer par la suite à la comptabilité nationale (comptabilité de l'environnement, prise en compte du secteur non structuré). Mais les membres de la Commission ont mis en garde contre un programme de recherches trop long ou trop ambitieux.

22. Le SCN de 1993, comme les versions qui l'avaient précédé, représente un stade d'évolution de la comptabilité nationale : les recherches devront se poursuivre pour continuer cette évolution. Il faudra parvenir à un accord sur certains sujets avant de pouvoir les englober dans les directives et les normes internationales. L'accord s'est fait de manière générale sur les sujets à étudier et, compte tenu des priorités formulées par les experts de la comptabilité nationale et la Commission de statistique, on s'est entendu sur un programme de recherches en plusieurs points tandis qu'on mettait la dernière main à la version révisée.

1. Coût des services d'intermédiation financière mesuré indirectement

23. La Commission de statistique a convenu en 1993 d'accorder la première priorité à l'élaboration de directives pratiques relatives à l'attribution expresse du coût des services d'intermédiation financière à des utilisateurs précis. La Commission s'est arrêtée aux problèmes connexes dans le détail, et a accepté pour le SCN de 1993, comme l'avait proposé le Groupe de travail intersecrétariats, un mode de comptabilisation qui, tout en prévoyant une ventilation intégrale du coût, ainsi qu'il est souhaitable, offre une souplesse d'application suffisante pour tenir compte de la situation actuelle de certains pays ou groupes de pays. EUROSTAT commencera en 1994, avec un soutien de l'OCDE, à travailler sur le coût des services d'intermédiation mesuré indirectement.

2. Comptabilité de l'environnement

24. À la section D du chapitre XXI du SCN de 1993 consacrée aux comptes satellites de l'environnement, il est précisé que la présentation proposée fait le point des techniques les plus récentes dont on dispose en 1993 dans le domaine de la comptabilité intégrée de l'économie et de l'environnement. Mais ces techniques ne permettent pas d'insérer dans le cadre principal des agrégats ajustés en fonction des coûts écologiques. Ladite section doit donc servir de guide aux pays qui entendent, à partir du SCN de 1993, élaborer des comptes satellites adaptés à des politiques et des analyses axées sur la croissance et le développement durables écologiquement rationnels. On y engage les

spécialistes de la comptabilité nationale et de l'écologie à poursuivre leurs recherches et leurs travaux méthodologiques en coopération, comme le souhait en a été exprimé lors d'examens entrepris en diverses instances. Tous les membres du Groupe de travail intersecrétariats poursuivront en 1994 des recherches sur la comptabilité de l'environnement.

3. Subventions aux consommateurs

25. Le traitement des subventions dans le SCN de 1993 est le même que dans le SCN de 1968. Malgré des débats prolongés, il n'a pas été possible de s'entendre sur un critère permettant de distinguer entre les paiements devant être traités comme subventions bénéficiant principalement aux consommateurs et comme subventions bénéficiant principalement aux producteurs. Il est indispensable de poursuivre la recherche, étant donné l'importance des subventions dans certains pays; EUROSTAT, le FMI et l'OCDE s'y emploieront en 1994.

4. Distinction entre activités formelles et informelles

26. On note dans le SCN de 1993 qu'il est très difficile d'établir des critères satisfaisants permettant de faire la distinction entre les activités formelles et informelles, bien que l'utilité de cette distinction ait été largement reconnue. C'est l'OIT qui dirige les activités dans ce domaine, en collaboration continue avec l'OCDE, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et la Banque mondiale, qui ont inscrit la question à leur programme de recherches.

5. Classifications

27. Il est indiqué dans le chapitre XVIII du SCN de 1993 (Classifications fonctionnelles) que deux des classifications qui y figurent, la Classification de la consommation individuelle par objet et la Classification des dépenses des producteurs par objet, sont provisoires. Il est possible que cette dernière en particulier nécessite des révisions notables. La Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) devra être modifiée de manière à identifier plus précisément les transferts sociaux en nature et les fonctions qui suscitent désormais de plus en plus d'intérêt à l'échelon politique, environnement et défense par exemple. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU s'occupera des aspects généraux des classifications fonctionnelles, et le FMI se chargera de la CFAP lors de la révision du Manuel des statistiques des finances publiques.

28. Le Séminaire interrégional sur la révision du Système de comptabilité nationale (voir ESA/STAT/AC.43/8), tenu en octobre 1992 en même temps que la sixième réunion du Groupe d'experts chargé de la coordination du SCN, a consacré une session aux futures activités d'actualisation et d'amélioration du SCN. Outre ceux qui ont déjà été mentionnés, les sujets abordés étaient les suivants : la recherche-développement, puisqu'elle n'est pas assimilée aux dépenses d'équipement dans le système; le coût du capital, puisqu'il a été décidé de ne pas inclure dans le système les loyers imputés sur les immeubles appartenant aux administrations publiques et aux institutions à but non lucratif desservant les ménages; l'importance de la formation de capital et des stocks; la production des services, y compris de ceux qui sont produits dans les

ménages; les activités financières, y compris celles qui ont trait à des instruments financiers dérivés; l'éducation et autres aspects du capital humain, qui ne sont pas assimilés au capital dans le SNC de 1993; les comptes de la main-d'oeuvre; les comptes trimestriels; les comptes régionaux. Il a été recommandé en outre d'élaborer une meilleure présentation du système par matrices.

D. Conception et réalisation d'un questionnaire sur la comptabilité nationale

29. Maintenant que les pays commencent à appliquer le SCN de 1993, il faudra prévoir une version révisée du questionnaire pour réunir des informations cadrant avec la version révisée. Les membres du Groupe de travail intersecrétariats veilleront ensemble à ce qu'un seul questionnaire coordonné sur la comptabilité nationale soit envoyé à chaque pays, et que ce questionnaire unique réponde aux divers besoins de tous les membres du Groupe en matière de données. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a proposé une liste des données que ce questionnaire devrait permettre d'obtenir, laquelle a été examinée à une réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale, tenue à Paris en juin 1993; cette liste sera améliorée à l'issue de pourparlers menés au sein du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU et avec les commissions régionales. L'OCDE et EUROSTAT proposeront un questionnaire adapté aux pays membres de l'OCDE et de l'Association économique européenne, qui cadre avec le SCN de 1993 et le Système européen de comptabilité économique intégrée, soit compatible avec le questionnaire mis au point par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU et les commissions régionales, et puisse être utilisé par les autres pays.

30. On examinera à l'avenir les détails pratiques de la collecte et du traitement des données. On étudiera la possibilité de poursuivre la décentralisation, notamment en renforçant le rôle des commissions régionales, et celle de remplacer l'usage du papier par celui de la télématique.

IV. QUESTIONS A DÉBATTRE

31. Lorsqu'elle étudiera la stratégie d'ensemble pour l'application du SCN de 1993, la Commission souhaitera peut-être donner des directives sur les aspects énumérés ci-après :

a) Fonctionnement interne et externe du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (notamment secrétariat assuré par roulement), rôle qui lui sera dévolu pour l'élaboration et l'interprétation futures du SCN de 1993, et la publication d'un bulletin du SCN;

b) Coordination entre les grandes lignes de la stratégie d'application définie par le Groupe de travail intersecrétariats (voir par. 12 à 30 ci-dessus) et les programmes d'application des différentes organisations (voir appendice);

c) Détails précis de la stratégie et des programmes d'application du SCN de 1993 pour ce qui est i) de l'assistance technique, en particulier de la

formation (voir par. 12 à 17 ci-dessus); ii) de l'élaboration de manuels, de guides de compilation et d'études spéciales (voir par. 18 à 20 ci-dessus); iii) du programme de recherches (voir par. 21 à 28 ci-dessus); iv) de la mise au point du questionnaire sur la comptabilité nationale (voir par. 29 et 30 ci-dessus).

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XVII.4.

² Cinquième édition, Washington, D.C., 1993.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XII.12.

Appendice

STRATÉGIES DES ORGANISATIONS MEMBRES DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE
 INTERINSTITUTIONS DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE/GROUPE DE
 TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS SUR LA COMPTABILITÉ NATIONALE
 CONCERNANT L'APPLICATION DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ
 NATIONALE DE 1993

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (EUROSTAT)	1 - 17	15
II. FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL	18 - 23	19
III. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES	24 - 31	20
IV. DIVISION DE STATISTIQUE DU SECRÉTARIAT DE L'ONU ET COMMISSIONS RÉGIONALES	32 - 63	22
A. Division de statistique	37 - 43	23
B. Commission économique pour l'Afrique	44 - 46	25
C. Commission économique pour l'Europe	47 - 49	25
D. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	50 - 56	27
E. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	57 - 59	28
F. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	60 - 63	29
V. BANQUE MONDIALE	64 - 67	30

I. OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (EUROSTAT)

A. Introduction

1. La mise en application du SCN DE 1993 et de la version révisée du Système européen de comptabilité économique intégrée sera la pierre angulaire du programme de travail de la Communauté européenne (CE) en matière de comptabilité nationale. Étant donné que la politique de la CE est axée sur l'union économique et monétaire, l'objectif principal du programme sera d'assurer un développement économique et financier équilibré dans l'ensemble de la CE. Les mesures prises à cette fin, à savoir la coordination des politiques économiques des États membres de la CE, bénéficient d'une solide base statistique fondée sur les statistiques des comptes nationaux et financiers.

2. L'objectif en matière de statistiques des comptes nationaux et financiers est d'appliquer des normes statistiques harmonisées dans tous les États membres de la CE en vue d'assurer une meilleure comparabilité des résultats. Les travaux d'EUROSTAT en matière de comptabilité nationale portent sur a) la mise en application harmonisée dans tous les États membres, de l'actuel Système européen de comptabilité économique intégrée, et b) la révision de la version actuelle (qui date de 1978), de manière qu'elle reflète mieux la réalité économique présente.

3. Le Système européen de comptabilité économique intégrée, qui est basé sur le SCN de 1993, est en cours de révision. La version révisée entrera en vigueur en 1994 et sera renforcée par l'adoption d'une base juridique qui obligera les États membres de la CE à appliquer les définitions utilisées dans la version révisée du Système. EUROSTAT publiera cette version révisée dans les neuf langues officielles de la Communauté Européenne.

4. La Directive relative au produit national brut (PNB) permet de cerner, grâce à l'inventaire établi dans chaque État membre sur la compilation des comptes, tout point du Système européen de comptabilité économique intégrée qui soulève des divergences d'interprétation ou toute lacune dans les sources de données, et de proposer des ajustements en vue d'assurer une meilleure comparabilité des résultats.

B. Le programme de travail sur la comptabilité nationale pour 1994

1. Révision du Système européen de comptabilité économique intégrée

5. La première édition du Système européen de comptabilité économique intégrée est parue en 1970 et la deuxième en 1979. EUROSTAT et les instituts nationaux de statistique travaillent actuellement de concert à la révision de l'édition de 1979 en vue d'actualiser les définitions, les classifications et la structure du système. EUROSTAT a proposé aux instituts nationaux de statistique d'appliquer à la version révisée du Système européen de comptabilité économique intégrée le principe de la compatibilité avec le SCN de 1993. Toutefois, la version finale dépendra de la décision prise à la majorité requise de l'ensemble des États membres de la CE aux termes des règlements de cette dernière. La version révisée du Système européen de comptabilité économique intégrée deviendra le système de compilation des comptes de la Communauté européenne pour

les 12 pays membres de celle-ci et pour les six pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

6. La version révisée du système européen de comptabilité économique intégrée comprend 13 chapitres qui ont été rédigés par des spécialistes des instituts nationaux de statistique et d'EUROSTAT. Cette version, qui entrera en vigueur en 1995, ne devrait pas donner de résultats dans tous les pays sur la nouvelle base avant 1997-1998, car leurs systèmes de comptabilité devront faire l'objet d'une révision complète.

2. Directive relative au PNB

7. EUROSTAT est chargé d'examiner les méthodes utilisées pour établir les comptes dans les États membres, afin d'assurer que le calcul des contributions des États membres au budget de la CE soit aussi cohérent que possible. Il convient dans le cadre de cet examen d'étudier les notions utilisées au niveau national, les bases statistiques et l'exhaustivité de la comptabilisation (économie souterraine).

8. Un programme de travail sur l'économie souterraine a été adopté et devrait être achevé d'ici à la fin de 1995. Le programme de travail est constitué par les quatre tâches suivantes :

a) Déterminer les méthodes utilisées pour ajuster les comptes en fonction de l'économie souterraine;

b) Comparer les données relatives à l'emploi qui proviennent de sources démographiques avec celles qui sont liées à la mesure du PNB;

c) Établir une liste descriptive des dispositions fiscales et des ajustements statistiques appliqués aux avantages en nature;

d) Corriger les effets de la fraude fiscale dans les déclarations faites dans les études statistiques par les producteurs ou les percepteurs des impôts.

3. Services d'intermédiation financière mesurés indirectement

9. La Commission de statistique, en approuvant en février 1993 le SCN de 1993, a recommandé que les services d'intermédiation financière mesurés indirectement soient répartis entre les utilisateurs des services. Cependant, cette répartition ayant posé de nombreux problèmes non résolus, il convient de reconnaître qu'elle n'est pas toujours possible. Il importe donc d'accorder à cette question un rang de priorité élevé dans le programme de recherche. Les pays européens ont été parmi ceux qui formulaient le plus de réserves quant à la possibilité de procéder à cette répartition. Le système européen de comptabilité économique intégrée ne recommandera pas cette répartition dans un premier temps, car il doit être appliqué de façon uniforme par les pays de la CE du fait de la façon dont les données sont utilisées dans le cadre de celle-ci. Cependant, puisque les travaux sur le SCN de 1993 sont achevés et que le Système européen progresse, EUROSTAT commencera à étudier les méthodes de calcul et de répartition des services d'intermédiation financière mesurés indirectement en accordant à cette question une certaine priorité.

10. Parmi les pays les plus expérimentés et les plus directement concernés dans ce domaine figurent des pays européens (tels que la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). EUROSTAT a proposé d'organiser en 1994 avec ces pays et d'autres pays concernés une série d'équipes spéciales qui constitueraient des instances permettant de débattre et d'échanger des idées et des données d'expérience, de faire des propositions et de les essayer dans la pratique, en vue d'aboutir d'ici à la fin de 1994 à un ensemble de recommandations applicables. EUROSTAT coordonnera ses travaux avec ceux des autres organisations internationales concernées, en particulier avec le FMI, qui s'intéresse aux statistiques bancaires et à l'extension de leur utilisation dans les pays en développement, ainsi qu'avec le groupe de spécialistes des statistiques financières de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

4. Comptabilité nationale de l'environnement

11. Dans le cadre de la CE comme ailleurs, la prise en compte des questions environnementales dans la comptabilité nationale et le calcul du PIB suscite un intérêt considérable dans le public et les milieux politiques. EUROSTAT établira son programme de travail dans ce domaine, avec l'aide de consultants extérieurs, d'ici à la fin de 1993. En 1994, les travaux devraient être axés sur la clarification des concepts (que doit-on réellement mesurer?) et sur l'élaboration des modules suivants :

- a) Dépenses consacrées à la défense de l'environnement (qui sont déjà bien couvertes dans le système SERIEE d'EUROSTAT);
- b) Besoins éventuels de mise au point de la Classification détaillée des fonctions des administrations publiques;
- c) Comptabilité quantitative pour les ressources naturelles essentielles;
- d) Évaluation monétaire de la baisse des stocks de ressources;
- e) Estimation des rejets de polluants par application de coefficients techniques aux tableaux d'entrées-sorties;
- f) Financement de recherches pures sur les méthodes d'évaluation monétaire de la pollution;
- g) Mise au point par EUROSTAT de sa matrice d'indicateurs d'environnement, en coordination avec les travaux analogues effectués dans le cadre de l'OCDE, parallèlement et conjointement avec la comptabilité nationale.

C. Formation et coopération en 1994 dans le domaine de la comptabilité nationale

1. Formation dans les pays de la CE et de l'AELE

12. Dans le cadre du Programme de formation de statisticiens européens, EUROSTAT a prévu deux stages de deux semaines intitulés "National accounts statistics in practice" (Les statistiques de la comptabilité nationale dans la

pratique) qui se tiendront du 27 juin au 1er juillet 1994 à Paris et du 7 au 18 novembre 1994 à Noordwijkerhout (Pays-Bas). Ces stages auront un contenu pratique, comprendront des études de cas et sont destinés à des spécialistes de la comptabilité nationale de pays de la CE et de l'AELE, avec la participation possible de quelques statisticiens originaires de pays d'Europe centrale et orientale. Ces stages sont organisés conjointement par l'INSEE (France) et le Bureau central de statistique des Pays-Bas.

13. Dans le cadre du même programme de formation de statisticiens européens, EUROSTAT organise aussi deux stages intitulés "The application of the revised ESA" (L'application de la version révisée du Système européen de comptabilité économique intégrée) qui se tiendront du 12 au 15 décembre 1994 à Bordeaux et du 6 au 9 février 1995 à Munich. Ces stages visent à présenter la nouvelle version du Système européen de comptabilité économique intégrée aux spécialistes de la comptabilité nationale des pays de la CE et de l'AELE.

2. Coopération avec des pays d'Europe centrale et orientale

14. Le programme de formation de statisticiens européens organisé à l'intention des pays de l'ex-Union soviétique comprend des stages de courte et de moyenne durées. Dans le domaine de la comptabilité nationale, le Centre berlinois du Statistisches Bundesamt du Gouvernement allemand organise un stage de six semaines, du 21 février au 1er avril 1994, en vue de former de futurs instructeurs originaires de tous les pays de l'ex-URSS. À compter de la deuxième semaine de juin 1994, ce stage sera suivi d'un autre, d'une durée de deux semaines, dans un pays de l'ex-URSS qui n'a pas encore été choisi. L'objectif de ce deuxième stage sera d'éprouver les capacités pédagogiques des statisticiens formés lors du stage de Berlin.

15. Trois autres stages sur la comptabilité nationale devraient se tenir dans des pays de l'ex-URSS en 1993 et 1994. Le premier, intitulé "National accounts in practice" (La comptabilité nationale dans la pratique) et qui devait se tenir à Saint-Petersbourg du 8 au 17 décembre 1993, était uniquement destiné aux statisticiens du Bureau de statistique de la Fédération de Russie et de la Communauté d'États indépendants (CEI). Le Bureau central de statistique des Pays-Bas était le principal responsable de l'organisation de ce stage. Le deuxième stage se tiendra en septembre 1994, de nouveau avec la participation du Bureau central de statistique des Pays-Bas. Ce stage sera organisé à l'intention des Républiques d'Asie centrale; les dates et lieu exacts seront décidés ultérieurement. Le troisième stage, organisé en coopération avec l'INSEE (France), doit se tenir en novembre 1994, probablement à Minsk (Biélorus) à l'intention du Biélorus, de l'Ukraine, de la République de Moldova et de l'Arménie.

D. Coopération avec les pays en développement

16. EUROSTAT ne prévoit en 1994 aucune activité de formation ou d'assistance technique directe dans le domaine considéré. En coopération avec l'INSEE (France), un nouveau guide de compilation des comptes nationaux sera élaboré sur la base de la publication intitulée "Construire les comptes de la nation", de M. Seruzier. Ce manuel sera destiné aux pays en développement et la mise à jour

tiendra compte du SCN de 1993, un chapitre particulier étant consacré à l'économie informelle.

17. En 1994, il est prévu d'étudier les possibilités de mise au point de projets de coopération en matière de comptabilité nationale dans les pays en développement, en prenant en considération le SCN de 1993. Ce programme ne sera pas appliqué avant 1995.

II. FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

18. Le FMI a notablement contribué à la révision du SCN dans le cadre de sa collaboration avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et de ses efforts visant à harmoniser dans la mesure du possible le SCN avec les principaux systèmes statistiques du Fonds : statistiques de la balance des paiements, statistiques de finances publiques et statistiques monétaires. Il s'emploie à faciliter l'application du SCN de 1993 et poursuivra ses travaux dans les cinq principaux domaines décrits ci-après.

19. Premièrement, le FMI continuera de collaborer avec les autres organisations participant aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats, probablement en :

a) Participant à l'achèvement et à la publication du SCN de 1993 (le FMI est chargé de la traduction et de la production d'une version russe définitive);

b) Collaborant avec les équipes spéciales interinstitutions constituées par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination;

c) Coordonnant, tout en y participant activement, les projets de recherche entrepris sur les questions conceptuelles qui n'ont pas encore été totalement résolues au cours du processus de révision et sur les nouvelles questions qui se posent. Les travaux sur les services d'intermédiation financière, qui doivent être entrepris en liaison étroite avec Eurostat et d'autres participants intéressés, et sur les subventions aux produits de consommation, sont ceux qui présentent le plus d'intérêt dans l'immédiat;

d) Participant à l'élaboration et à la révision des guides de compilation et manuels d'application du SCN.

20. Deuxièmement, le FMI attachera une grande importance à l'harmonisation avec le SCN dans la révision de ses manuels de statistique. La cinquième édition du Manuel de la balance des paiements a été publiée en septembre 1993 et les volumes connexes, Balance of Payments Compilation Guide (Guide pour la compilation de la balance des paiements) et Balance of Payments Textbook (Manuel de la balance des paiements), seront publiés en 1994. Les concepts, le champ d'application et les définitions du Manuel de la balance des paiements ont été presque entièrement harmonisés avec le SCN de 1993. Le Fonds a commencé à travailler à un nouveau manuel sur les statistiques monétaires et financières et il en a fait circuler en août 1993 un plan général annoté, en vue de recueillir des observations. La version provisoire complète devrait être achevée d'ici à la fin de 1994. Le Fonds commencera aussi en 1994 à travailler à la révision du

Manuel de statistique de finances publiques. Il devrait pouvoir en faire circuler une version provisoire environ un an après l'achèvement du manuel financier. Outre l'harmonisation aussi complète que possible des méthodologies, l'accent sera mis sur l'utilisation de ces systèmes statistiques dans l'établissement des comptes correspondants du SCN.

21. Troisièmement, le FMI poursuivra son important programme d'assistance technique pour l'élaboration des statistiques de la balance des paiements, des statistiques financières et des statistiques de finances publiques. Ce programme vise à aider les pays membres à rationaliser leur analyse économique et l'élaboration de leurs politiques en créant ou en améliorant leurs bases de données dans ces secteurs délicats des statistiques macro-économiques conformément aux normes internationales indiquées dans les manuels. L'assistance dans lesdits secteurs sera, dans la mesure du possible, coordonnée avec l'établissement des comptes nationaux afin de réduire au maximum le chevauchement des efforts de compilation et d'assurer l'uniformité des concepts et des définitions; elle privilégiera aussi de plus en plus l'utilisation de ces séries statistiques dans le calcul des composantes correspondantes des comptes nationaux.

22. Quatrièmement, le FMI assurera une assistance technique particulière pour l'établissement des comptabilités nationales à la demande des États membres, surtout lorsqu'il faudra en améliorer les données pour les besoins opérationnels de l'Organisation et de ses membres. Cette forme d'assistance directe s'est accrue avec la forte augmentation du nombre des États membres du FMI depuis quelques années et la nécessité d'aider à la mise en application du SCN de 1993. Ces efforts ont jusqu'à présent porté principalement sur l'élaboration de comptes nationaux trimestriels dans les pays de l'ex-Union soviétique. L'assistance à l'établissement des comptes nationaux est aussi une composante courante des missions d'évaluation à objectifs multiples que le FMI effectue pour les nouveaux membres ou les membres ayant besoin d'apporter de substantielles améliorations à leurs systèmes de statistiques macro-économiques.

23. Cinquièmement, le FMI assurera une formation en vue de l'application du SCN de 1993. Du matériel sera mis au point à cette fin à l'intention du personnel du Département de statistique et d'autres services du Fonds; ce matériel permettra aussi d'aider les consultants à se familiariser avec le SCN de 1993. Ce type de formation constituera l'essentiel des activités des missions d'assistance technique du Fonds dans le domaine de la comptabilité nationale. Enfin, le Fonds déterminera dans quelle mesure il pourrait, en collaboration avec l'Institut du FMI, organiser des stages de comptabilité nationale comme il le fait pour les statistiques de la balance des paiements, les statistiques monétaires et les statistiques de finances publiques. Ces stages, qui auraient lieu à Washington ou dans divers centres régionaux, seraient conçus en collaboration étroite avec les autres membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale.

III. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

24. L'OCDE aidera deux groupes de pays (ses États membres et les économies en transition) à appliquer le SCN de 1993. Les économies en transition comprennent les 12 États de la Communauté des États indépendants (CEI), les 10 pays d'Europe

centrale et orientale (PECO) suivants : Albanie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie, et la Mongolie.

A. Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques

25. La Direction des statistiques de l'OCDE réunit chaque année des experts en comptabilité nationale des pays membres de l'Organisation. La réunion de 1994 se tiendra conjointement avec la quarante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe et permettra, notamment, d'évaluer les progrès de l'application du SCN de 1993 et d'examiner les propositions concernant l'élaboration d'un questionnaire commun sur les comptes nationaux, fondé sur le SCN de 1993, qui serait utilisé dans les pays membres de l'OCDE. Le nouveau questionnaire sera mis au point en collaboration avec Eurostat et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU pour garantir qu'un format unique pourra répondre aux besoins de toutes les institutions internationales.

26. La Direction des statistiques fournira des avis techniques à tout pays membre qui en fera la demande.

B. Économies en transition

27. Le Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition (CCEET) de l'OCDE réalise actuellement un programme d'assistance technique pour l'application du SCN dans les économies en transition. Le personnel de l'OCDE chargé de ce travail ayant aussi participé à la révision du SCN, il aide déjà ces pays à appliquer le SCN de 1993.

28. En ce qui concerne les PECO et la Mongolie, le personnel de l'OCDE poursuit activement des programmes bilatéraux avec la Hongrie, la Bulgarie, la République tchèque et la Slovaquie. La Roumanie et la Pologne, ainsi que l'Albanie et la Mongolie, bénéficient d'une assistance plus limitée. L'OCDE continuera d'aider tous ces pays à appliquer le SCN de 1993 et des experts en comptabilité nationale des PECO et de Mongolie continueront d'être invités à assister aux réunions d'experts en comptabilité nationale que l'OCDE tient régulièrement ou qu'elle consacre spécialement à des problèmes posés par l'application du SCN de 1993 dans les économies en transition.

29. En ce qui concerne l'ex-Union soviétique, les organisations internationales ont créé un groupe directeur, présidé par M. Jean Ripert, chargé de coordonner l'assistance technique en matière de statistique. Le groupe directeur est convenu que l'OCDE serait l'organe de liaison de toutes les activités consacrées au SCN dans les pays en cause; le personnel de l'OCDE aide ces pays à appliquer le SCN de 1993 en assurant une assistance technique bilatérale à chacun d'eux et en organisant des séminaires et des réunions de travail pour plusieurs pays à l'échelon régional, ainsi que des réunions destinées à toutes les économies en transition. Certains de ces séminaires et réunions sont organisés conjointement avec la Commission de statistique (STATCOM) de la CEI et d'autres avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU. Cette politique de collaboration devrait se poursuivre et s'étendre à d'autres institutions ou organes qui, comme la Commission économique et sociale pour l'Asie et le

Pacifique, pourraient participer aux activités concernant les républiques d'Asie centrale.

30. Des spécialistes de la comptabilité nationale de pays de la CEI sont aussi invités à assister aux réunions ordinaires de l'OCDE consacrées aux comptes nationaux.

C. Programme de recherche

31. L'OCDE contribuera à définir les thèmes du programme de recherche en entreprenant des travaux sur la comptabilité de l'environnement, la mesure de la production des ménages, les subventions aux produits de consommation et la mesure indirecte des services d'intermédiation financière.

IV. DIVISION DE STATISTIQUE DU SECRÉTARIAT DE L'ONU ET COMMISSIONS RÉGIONALES

32. Le programme de comptabilité nationale de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et des commissions régionales englobe toutes les activités qui relèvent du programme de travail coordonné du Groupe de travail intersecrétariats, et notamment la coopération technique relative à l'application du SCN de 1993 dans les différents pays; la formation aux aspects théoriques du Système; la mise au point de méthodes de rassemblement des données; l'élaboration de manuels, de rapports techniques, de logiciels et de matériel de formation; et l'élaboration d'un questionnaire international sur le SCN. La Division de statistique et les commissions régionales fonderont leur programme conjoint sur l'expérience que leur a donnée leur participation intensive à la conception de la version révisée du SCN et sur les connaissances spécialisées que la Division de statistique a acquises lors de la mise au point des méthodes de rassemblement des données aux fins de la comptabilité nationale et de l'application qui en a été faite dans les projets relatifs à la comptabilité nationale.

33. L'objectif essentiel du programme de travail conjoint sera d'aider les pays à appliquer le SCN de 1993. Mais il faudra aussi, pour faciliter ce travail aux pays où la statistique et la comptabilité nationale ne sont pas très développées, prévoir des activités d'appui telles que formation et manuels, notamment au cours des premières années du programme d'application du SCN. Durant ces années, il ne sera peut-être pas possible de réunir toutes les ressources nécessaires pour aider directement les pays, mais une fois les activités préparatoires achevées et les outils nécessaires mis au point, il sera plus facile d'appliquer le Système révisé, notamment dans les pays où les statistiques ne sont pas très développées et où l'élaboration des comptes nationaux n'est pas très avancée. À l'issue de ces années préparatoires, le programme conjoint sera consacré exclusivement à l'application effective du SCN révisé dans les pays.

34. Une bonne application du Système repose sur la participation active des commissions régionales : leur collaboration est indispensable, car, proches des pays en cause, elles en connaissent donc bien la situation concrète, dont il faut tenir compte dans l'application du SCN. Les commissions régionales aideront donc les pays de chaque région en y effectuant des missions chargées de

formuler et d'évaluer des projets et en y assurant l'appui technique nécessaire; en organisant des journées d'étude, des séminaires, des stages et d'autres réunions; et en aidant à coordonner la coopération technique qu'apporteront en matière de comptabilité nationale divers organismes multilatéraux et pays donateurs. En outre, il importe que les manuels, guides techniques et matériel de formation soient établis en fonction de l'expérience accumulée par les commissions régionales.

35. On trouvera ci-après un exposé plus détaillé des programmes d'application du SCN prévus par la Division de statistique et chacune des commissions régionales. Il s'agit là de propositions qui n'ont de valeur qu'indicative, car elles pourront être modifiées selon les indications de la Commission de statistique, et aussi, par la suite, en fonction de la tournure que prendra l'application du Système. L'objectif essentiel est de parvenir à mettre sur pied un programme d'activités cohérent où les activités de la Division de statistique et celles des commissions régionales se complètent harmonieusement, compte tenu des compétences techniques précises de l'une et des autres.

36. Pour réaliser les programmes et les activités énumérées ci-après, la Division de statistique et les commissions régionales devront consentir un très gros effort, ce qui ne sera possible que si elles disposent d'un financement suffisant. Il faudra peut-être adjoindre au personnel des commissions régionales (à court ou à long terme) des spécialistes de la comptabilité nationale, et la Division de statistique pourra avoir besoin de personnel d'appui supplémentaire. En fonction du rythme effectif de l'application du SCN, deux spécialistes pourraient être affectés à chacune des commissions régionales au cours des trois premières années préparatoires du programme, et un troisième par la suite, lorsque le programme sera pleinement opérationnel. Pour ce qui est de la Division de statistique, il faudrait lui adjoindre deux spécialistes de la formation. L'un devrait avoir une expérience étendue de la mise au point de comptes nationaux intégrés et l'autre de l'élaboration de logiciels de traitement de l'information sur micro-ordinateur, principalement de statistiques et de comptabilité économique. Chacun de ces deux spécialistes devrait bien connaître l'anglais et une autre langue officielle de l'ONU (de préférence une langue différente pour chacun d'entre eux). Ils seraient chargés l'un comme l'autre d'élaborer le matériel de formation nécessaire aux stages et de coordonner la formation dispensée dans le cadre de séminaires et de journées d'étude. Le spécialiste de l'informatique serait également chargé de perfectionner les logiciels d'élaboration des comptes nationaux existants.

A. Division de statistique

37. Les activités d'appui de la Division de statistique seront consacrées en premier lieu aux pays en développement et, dans une moindre mesure, aux pays à économie en transition. Non que la Division ne porte pas un intérêt égal au travail d'élaboration de la comptabilité nationale dans tous les pays, mais elle est obligée, pour l'application du SCN, de concentrer ses activités sur un petit groupe de pays, car les ressources dont elle dispose sont limitées et il y a déjà d'autres organes et organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats qui aident fort activement les autres pays.

38. Dans le choix des activités qu'elle consacrera à l'affinement théorique et à l'application pratique du SCN, la préoccupation première de la Division sera de bien montrer en quoi le Système et les comptes satellites permettent de lier l'élaboration des données fondamentales et leur utilisation pour l'analyse et la définition des politiques. En matière de comptabilité nationale, la Division travaillera sur l'élaboration théorique et pratique des comptes d'environnement (qui intègrent l'analyse économique et l'analyse écologique) et de la comptabilité des ressources humaines (à l'intersection de l'analyse économique et de l'analyse démographique). Le travail de la Division consistera aussi à promouvoir la nécessaire adaptation de la comptabilité nationale aux besoins particuliers de chaque pays. C'est pourquoi on prévoit de rédiger des manuels du SCN de 1993 à l'usage des pays à économie en transition et des manuels sur l'utilisation du SCN de 1993 dans les situations à inflation élevée.

39. Dans le cadre de son programme d'application du SCN, la Division élaborera en collaboration avec les commissions régionales des comptes nationaux dans certains pays. Ces projets de comptabilité nationale serviront de modèles pour les régions ou sous-régions dont relèvent ces pays, permettront de former le personnel des pays retenus et d'autres pays, et donneront en outre à la Division une idée des problèmes concrets posés par l'introduction du SCN de 1993, ce qui lui sera fort utile pour établir des guides pratiques, des manuels et du matériel de formation. La Division apportera son concours à ces projets, notamment pendant la première phase de l'exécution, c'est-à-dire lorsqu'on adaptera le cadre et les méthodes d'élaboration de la comptabilité nationale aux pays en cause et qu'on les y introduira aux fins d'une étude de faisabilité. La participation des commissions régionales sera importante de bout en bout, surtout lors des phases suivantes, où l'on affinera les données pour les besoins de l'élaboration des comptes relatifs aux secteurs institutionnels.

40. Pour ce qui est de la formation, la Division de statistique :

a) Organisera des séminaires interrégionaux de formation destinés au premier chef aux responsables de la formation en comptabilité nationale et à d'autres experts devant assurer la transmission des connaissances sur le SCN de 1993 et l'application du Système;

b) Participera à des séminaires et à des journées d'étude organisés par les commissions régionales et d'autres entités, et y apportera son concours. Elle l'a fait, par exemple, dans le cas des séminaires organisés par le Centre d'études monétaires latino-américaines pour apprendre le maniement du SCN de 1993 et des méthodes d'élaboration des comptes nationaux mises au point par la Division à des techniciens auxiliaires de la comptabilité nationale travaillant dans les banques centrales d'Amérique latine;

c) Mettra au point du matériel pour la formation à la théorie et aux méthodes du SCN de 1993, en vue des séminaires et journées d'étude organisés par la Division, les commissions régionales et d'autres entités; on encouragera les instituts de formation et les organismes nationaux et internationaux à participer au programme de formation, et le matériel de formation pourra être diffusé, afin que l'application du SCN de 1993 dans tous ses détails procède d'un souci d'uniformité;

d) Élaborera à l'usage des spécialistes de la comptabilité nationale des manuels pratiques et des logiciels en vue de l'élaboration des comptes nationaux, des comptes satellites et d'autres applications spéciales du SCN de 1993;

e) Aidera à diffuser plus largement le matériel concernant la comptabilité nationale, notamment en faisant traduire le Système dans les nombreuses langues que connaissent les fonctionnaires de la Division et des commissions régionales spécialisés dans la comptabilité nationale (arabe, chinois, espagnol, français, russe et autres langues).

41. La Division de statistique apportera son concours pour l'interprétation théorique du SCN de 1993 et pour l'affinement des concepts, et pour cela :

a) Elle répondra aux questions théoriques des pays et d'autres entités portant sur l'application du SCN de 1993 dans les conditions particulières à tel ou tel pays ou sur des types d'analyse particuliers;

b) Elle poursuivra la recherche sur l'affinement théorique du SCN de 1993, et notamment le perfectionnement des classifications fonctionnelles et autres (CITI, CPC), la distinction entre activités formelles et informelles, et la mise au point de comptes satellites et d'autres composantes du SCN qui répondent à des préoccupations économiques et sociales particulières (comptes d'environnement et comptabilité des ressources humaines).

42. La communication internationale entre spécialistes de différentes disciplines travaillant dans des conditions diverses a été une condition essentielle de l'achèvement des travaux consacrés au SCN de 1993, mais elle a été aussi un de ses grands succès. Il importe de poursuivre les échanges entamés au cours de ce travail, et à cette fin la Division de statistique :

a) Réunira des informations et instituera une banque de données sur l'application du SCN, où entrera l'expérience pratique et théorique tirée de l'application du Système à la faveur de projets pilotes et autres, de réunions, etc.;

b) Lancera un bulletin d'informations sur l'application théorique et pratique du SCN de 1993;

c) Facilitera aux pays l'obtention du financement nécessaire, entre autres, aux projets de coopération technique et au choix d'experts ou d'entrepreneurs, en servant d'intermédiaire selon les besoins entre les pays demandant cette assistance et les donateurs multilatéraux et bilatéraux d'aide technique et financière. Lorsque donateurs et bénéficiaires sont dans la même région, les commissions régionales pourront se charger utilement de cette tâche. La Division de statistique est disposée pour sa part à assurer le cas échéant cette liaison, notamment lorsque donateurs et bénéficiaires appartiennent à des régions différentes.

43. Enfin, la Division de statistique poursuivra activement la révision d'un questionnaire international sur la comptabilité nationale qui cadre avec le SCN de 1993. En organisant des échanges avec les spécialistes de l'analyse

économique et sociale du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU, et en coopération avec les commissions régionales, la Division s'emploiera à établir un questionnaire international d'ampleur modeste, mais conciliant les nécessités de l'analyse mondiale et régionale et le potentiel du SCN de 1993. Le projet de questionnaire une fois établi, la Division en débatera avec les autres membres du Groupe de travail intersecrétariats, de manière à aboutir à un questionnaire international commun.

B. Commission économique pour l'Afrique

44. Dans la région de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'application du SCN de 1993 au cours des six années à venir s'inscrira dans la Stratégie pour l'application du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90. Un plan d'action sera proposé sous l'égide de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains et du Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique.

45. On compte en particulier organiser des stages de formation pour introduire le SCN de 1993 dans la région de l'Afrique, et pour déterminer les aspects du SCN de 1993 qui correspondent aux besoins précis des pays d'Afrique en matière de politique et d'analyse. Un stage de cette série, consacré à l'application du SCN de 1993 dans les pays anglophones d'Afrique, et tenu à Addis-Abeba du 13 au 17 décembre 1993, a déjà été organisé conjointement par la CEA et la Division de statistique, et des représentants de plus de 10 pays anglophones de la région y ont participé. Des fonctionnaires de la CEA et un conférencier envoyé par la Division de statistique ont présenté le Système et les méthodes de rassemblement des données. En outre, les participants sont parvenus à des conclusions et recommandations sur certains aspects d'une stratégie d'application du SCN de 1993 en Afrique (comptes et tableaux du SCN à élaborer en priorité dans la région; mesures à prendre à l'échelon national; assistance technique et financière des organismes donateurs multilatéraux et bilatéraux).

46. Par ailleurs, des missions consultatives seront envoyées à l'appui des programmes d'application du SCN de 1993. En outre, il faudra élaborer des cadres simplifiés de comptabilité nationale à l'usage de plusieurs pays d'Afrique, afin que les responsables des politiques économiques et financières nationales puissent fonder les budgets économiques sur des statistiques à jour, et choisir leurs investissements en pleine connaissance de cause. La CEA et la Division de statistique choisiront ensemble un pays d'Afrique où exécuter conjointement un projet pilote ou modèle d'application du SCN de 1993.

C. Commission économique pour l'Europe

47. La Commission économique pour l'Europe (CEE) pourra entamer les activités relatives à l'application du SCN de 1993 en étroite collaboration avec Eurostat et l'OCDE, à condition de disposer de ressources suffisantes. Dans de nombreux pays européens, le Système européen de comptabilité économique intégré, en cours de révision, sera le principal système retenu pour élaborer la comptabilité nationale. En principe, le Système européen devrait être dérivé du SCN révisé,

avec lequel il devrait donc être en totale concordance, tout en étant plus détaillé. Il est de plus en plus clair que le SCN de 1993 intéressera également les pays d'Europe centrale et orientale n'appartenant pas à la Communauté européenne. Il est donc nécessaire que les intérêts de ces pays soient pleinement représentés lors des réunions qui seront consacrées à la mise en oeuvre du SCN de 1993. La CEE participera à l'organisation de la Réunion commune CEE-Eurostat-OCDE sur l'application du système de comptabilité nationale qui doit se tenir à Genève du 27 au 29 avril 1994.

48. La CEE assurera la liaison entre les travaux de comptabilité nationale de tous les pays membres de la CEE et ceux du système des Nations Unies. La tâche de coordonner les travaux des diverses organisations internationales ayant des activités relatives à la comptabilité nationale dans la région de la CEE est donc prioritaire.

49. Un projet commun auquel participeront, ou que financeront, Eurostat, la CEE, l'OCDE, le PNUD et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU sera réalisé dans les pays en transition pendant la période 1994-1996. Il a pour objectif d'aider les bureaux nationaux de statistique des pays en transition (voir par. 24 ci-dessus) à établir une capacité nationale autonome en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données statistiques fiables, et à en faire le meilleur usage dans le cadre de la formulation et du suivi des politiques macro-économiques et sociales, dans le contexte du passage à l'économie de marché. Le projet s'intéressera en particulier aux statistiques économiques, notamment à la comptabilité nationale; aux statistiques sociales et aux indicateurs du développement humain; et enfin à la capacité de formation dans le domaine des statistiques.

D. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

50. Sous réserve de ressources suffisantes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) prévoit d'organiser des ateliers, et des actions de formation, et de lancer des projets et des activités de coopération technique afin d'améliorer l'accès aux données régionales sur la comptabilité nationale et aux statistiques connexes.

51. La CEPALC organisera des séminaires sur la comptabilité nationale à l'intention d'experts régionaux, et notamment de responsables de la comptabilité nationale des pays de la région. Une première réunion régionale sur l'application du SCN de 1993 s'est tenue à Santiago du 22 au 26 novembre 1993 sous l'égide de la CEPALC et de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU. Les participants ont examiné les modalités de la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale, et notamment les actions à lancer en priorité. La plupart des pays de la région, tant de langue espagnole que de langue anglaise, s'étaient fait représenter à la réunion, qui a recommandé une stratégie nationale de mise en oeuvre graduelle du SCN de 1993. Le principal objectif de la première phase, d'une durée de quatre à cinq ans, serait, d'une part, de faire connaître le nouveau SCN et de former des spécialistes de la comptabilité nationale, des statisticiens chargés d'établir les statistiques de base ainsi que les principaux utilisateurs du SCN, d'autre part d'adapter les structures institutionnelles nationales et de produire des statistiques de base et d'autres statistiques pertinentes selon les normes du SCN de 1993. Il est

prévu, en particulier, d'élaborer un jeu minimal de comptes et de tableaux, notamment pour les secteurs institutionnels, dont l'établissement sera une priorité régionale. Par la suite, les pays appliqueraient progressivement la totalité du SCN de 1993.

52. Par ailleurs, la CEPALC, agissant en collaboration avec la Division de statistique, aidera les pays de la région à appliquer le SCN de 1993 et à évaluer les statistiques disponibles. L'objectif de cette assistance sera de coopérer avec ces pays aux fins de l'élaboration de projets nationaux destinés à améliorer les statistiques de base et à produire les statistiques supplémentaires nécessaires à l'application du SCN de 1993. Dans le même temps, la CEPALC et la Division de statistique étudient la possibilité de réaliser en commun des projets pilotes pour mettre en oeuvre le SCN dans un ou plusieurs pays.

53. La CEPALC servira également de centre de liaison sur les questions relatives au SCN de 1993 et pour la préparation de manuels et d'ouvrages sur ce sujet en espagnol, notamment pour leur traduction et leur diffusion, et l'établissement d'index et de glossaires. La Commission contribuera en particulier à avancer la préparation d'un manuel sur la comptabilité nationale dans un contexte de forte inflation. C'est un domaine où les pays de la région ont acquis une grande expérience au cours de la dernière décennie et la CEPALC est prête à partager cette expérience avec les autres régions, notamment avec celles dont les pays connaissent actuellement un taux d'inflation élevé.

54. La CEPALC servira également de centre de coordination des informations régionales en matière de comptabilité nationale et de statistiques connexes, se chargeant notamment à ce titre de redressement, de collecte des données dans le cadre de questionnaires et de la diffusion d'informations statistiques sur la comptabilité nationale.

55. Pour développer la formation dans la région, la CEPALC a l'intention de convoquer en 1994 une réunion de représentants d'instituts de formation qui permettra à ceux-ci d'échanger et de coordonner des programmes de formation, d'examiner les travaux consacrés au matériel de formation et d'arrêter une politique commune en matière de formation des spécialistes de la comptabilité nationale.

56. Le programme ci-dessus ne pourra être réalisé de façon efficace qu'à l'aide de ressources supplémentaires. Il est, en particulier, nécessaire de recruter d'urgence au moins un conseiller régional en comptabilité nationale.

E. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

57. Dans le cadre de la promotion du SCN de 1993, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est à la recherche d'un financement extrabudgétaire pour l'organisation d'un séminaire de deux semaines sur la mise en oeuvre du SCN. L'objectif du séminaire proposé est d'expliquer aux statisticiens associés à la préparation de la comptabilité nationale dans les pays de la région les modifications introduites dans le SCN de 1993. Le séminaire formulera également un plan régional d'action pour promouvoir la mise

en place du SCN de 1993, comportant notamment des activités et des projets de formation aux échelons régional, infrarégional et national. S'agissant du séminaire de deux semaines qui doit se tenir en 1994 et les programmes de suivi, il est prévu d'obtenir l'appui technique de spécialistes de la Division de statistique et d'autres entités internationales. Quant aux actions visant à promouvoir la mise en oeuvre du SCN de 1993, la CESAP maintiendra des liens de collaboration étroits avec les autres commissions régionales.

58. La CESAP a fait récemment savoir que, avec l'appui financier de la Banque asiatique de développement et la participation du Bureau australien de statistique, qui assurera l'hébergement et financera les coûts locaux, elle a l'intention de tenir deux réunions infrarégionales, la première à Canberra et la seconde à Bangkok. Ces réunions se tiendront très probablement en septembre 1994. Il reste cependant à cet égard certaines questions à résoudre. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) prévoit d'organiser au moins un stage de formation visant spécifiquement à appuyer la mise en oeuvre du SCN dans sa phase actuelle, qui prendra fin en mars 1995.

59. La Division de statistique continuera en collaboration avec la CESAP, à offrir des programmes pilotes sur la comptabilité nationale dans les pays de la région de la CESAP.

F. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

60. Les grandes lignes du programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) relatif à la mise en oeuvre du SCN sont les suivantes :

- a) Enquête sur l'évaluation des pratiques suivies par les pays membres en matière d'établissement de leur comptabilité nationale;
- b) Préparation des programmes de formation prévus aux différents niveaux;
- c) Mise en oeuvre du SCN de 1993 intégré dans un ou plusieurs pays de la région;
- d) Diffusion de logiciels permettant d'effectuer la conversion entre les concepts du SCN de 1968 et ceux du SCN de 1993;
- e) Coordination des activités avec les pays et organisations arabes de la région;
- f) Recherche de financements pour des activités en matière de comptabilité nationale dans les pays de la région;
- g) Assistance technique et promotion d'échange de données d'expérience entre les pays de la région, en collaboration avec les organisations arabes et les pays membres concernés;
- h) Examen annuel et suivi des résultats des activités d'exécution pendant la période de six ans;

i) Participation à la traduction d'ouvrages et de manuels en arabe, en coopération avec la Division de statistique.

61. La réalisation d'une étude sur les pratiques suivies par les divers pays membres de la région en matière de comptabilité nationale aiderait la CESAO à évaluer les réorientations et les actions de formation qui seront nécessaires, à proposer des améliorations et à lancer des programmes qui lui permettraient de fournir à la demande les données statistiques de base concernant chaque pays de la région.

62. Un programme de formation à différents niveaux serait élaboré et comprendrait les éléments suivants :

a) Des stages généraux d'orientation, de très courte durée, destinés à montrer en quoi le SCN de 1993 se distingue du SCN de 1968;

b) Des stages de formation plus longs visant à mettre en évidence les modifications conceptuelles et les données nécessaires pour élaborer les comptes intégrés du SCN de 1993;

c) Des ateliers au cours desquels seraient examinées les priorités et les phases de l'élaboration de la comptabilité, selon les besoins et le degré de développement statistique de chaque pays de la région. Ces ateliers tiendraient compte du fait que les pays de la région diffèrent non seulement quant à leurs besoins et leurs priorités statistiques, mais également quant à la structure de leur économie, qui peut être très simple ou beaucoup plus complexe.

63. L'exécution d'un projet pilote dans un certain pays pourrait servir de modèle aux autres pays de la région et également être utile à la formation de comptables du SCN de 1993. L'application intégrée du SCN de 1993 pourrait se situer à un niveau d'agrégation très élevé, mais contenir néanmoins suffisamment d'informations pour couvrir non seulement les comptes de production mais aussi la répartition et l'utilisation des revenus, les comptes d'opérations financières, voire les comptes de patrimoine. Par la suite, c'est-à-dire après examen des résultats, ces travaux pourraient être étendus aux comptes satellites et aux tableaux d'entrées-sorties. À un stade ultérieur, la CESAO pourrait essayer d'aider les pays relativement avancés sur le plan des statistiques à construire des matrices de comptabilité sociale (MCS). La Division de statistique et la CESAO se consultent actuellement afin de choisir le ou les pays les plus appropriés.

V. BANQUE MONDIALE

64. La Banque mondiale a pris une part active à l'élaboration du cadre conceptuel du SCN de 1993. Bien que la Banque soit essentiellement utilisatrice de données, elle attache la plus grande importance à ce que les pays établissent en temps voulu des statistiques complètes et fiables, conformément aux normes internationales, ces statistiques étant utilisées lors de la prise de décisions. Une comptabilité nationale soigneusement établie, et couvrant des domaines tels que l'analyse de la pauvreté et l'utilisation des ressources naturelles, est un élément essentiel à la circulation des données nécessaires aux activités opérationnelles de la Banque comme au dialogue qu'elle entretient en matière de

politiques économiques avec les pays membres. Ces considérations continueront à guider à l'avenir les activités d'appui de la Banque tant à la mise en oeuvre qu'à l'affinement du SCN. La Banque s'est engagée à collaborer avec les autres organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats et avec les pays membres de la Banque.

65. Celle-ci continuera à aider les pays membres à renforcer leurs systèmes statistiques dans le domaine des séries statistiques générales et des séries statistiques de base. À cette fin, elle accordera, le cas échéant, des prêts et des crédits. Par ailleurs, les cadres de la Banque, dans leurs relations de travail avec les offices statistiques nationaux, fourniront les conseils techniques nécessaires. La Banque prêtera une attention particulière aux aspects pratiques de la mise en oeuvre du SCN. Elle appuiera tout spécialement les efforts nationaux faits pour adopter des méthodes et envisager des démarches qui permettent d'établir des agrégats de la comptabilité nationale tenant compte de l'environnement, des matrices de comptabilité sociale (MCS) et des statistiques de prix permettant de calculer les parités du pouvoir d'achat. Ces objectifs seront atteints en mettant en oeuvre les moyens suivants :

a) Travaux de recherche sur les comptes satellite dans le domaine de l'environnement;

b) Exécution d'enquêtes intégrées sur les ménages pour obtenir des données sur les revenus, les dépenses, les actifs et les conditions sociales;

c) Promotion d'une approche intégrée en matière de statistiques des prix qui faciliterait le calcul des parités de pouvoir d'achat.

66. Outre l'appui direct qu'elle accordera aux pays membres, déjà mentionné ci-dessus, la Banque mondiale affectera des ressources limitées au financement d'activités de formation et de recherche dans les domaines susvisés. Par ailleurs, elle participera à des activités communes telles que des séminaires et des programmes de formation organisés par d'autres organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats et les commissions régionales. Elle continuera à jouer un rôle actif dans la diffusion de séries de la comptabilité nationale ainsi que dans la préparation de notes techniques pertinentes sur les pratiques suivies par les pays.

67. En ce qui concerne l'affinement du SCN, la Banque mondiale cherchera à promouvoir des accords de coopération avec les autres organismes appartenant ou non au Groupe de travail intersecrétariats. Les résultats des études et des recherches expérimentales qu'elle appuie pourront être utilisés dans le cadre de la préparation de normes internationales améliorées.
